



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 22 SEPTEMBRE 2016**

---

L'an Deux Mille Seize, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Dilia DE GOUVEIA, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Catherine MAGNAVAL.

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD

Sylvie DEFAYE donne procuration à Xavier ARGENTON

Armelle YOU donne procuration à François GILBERT

Nora SI ZIANI donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Absences excusées : Jean-Pierre GUILBAUD, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Isabelle PROD'HOMME, Didier GAUTIER

-----

## SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE .....	5
2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016, 23 JUIN 2016 ET 21 JUILLET 2016.....	8
3 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION.....	10
4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE - MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL .....	10
<b>MUSEE ET PATRIMOINE.....</b>	<b>11</b>
6 - ACQUISITIONS D'ŒUVRES 2016 – MUSEE MUNICIPAL.....	11
7 - NOUVEL ÉCLAIRAGE DES COLLECTIONS DU MUSÉE - ACQUISITION DE MATERIEL DE CONSERVATION PREVENTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION.....	11
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>12</b>
8 - ADMISSION EN NON VALEUR.....	12
9 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 .....	12
10 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR L'ANNEE 2016.....	13
11 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL .....	14
<b>AFFAIRES TECHNIQUES.....</b>	<b>18</b>
12 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE.....	18
13 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS DES DEUX-SEVRES.....	20
<b>URBANISME ET HABITAT .....</b>	<b>22</b>
14 - DENOMINATION DE LA PROMENADE AMIRAL PATOU – MODIFICATION .....	22
<b>AFFAIRES PATRIOTIQUES .....</b>	<b>23</b>

15 - ASSOCIATION UNION PARTHENAISIENNE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION .	23
<b>AFFAIRES SOCIALES .....</b>	<b>24</b>
16 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE	24
17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE .....	24
<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>25</b>

AVANT L'OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016.

*M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous, avant d'ouvrir le Conseil municipal, je vais laisser la parole à Mme GOGUET qui représente l'association des Parents d'Elèves de l'école Montgazon. Il y a des personnes présentes dans la salle et sur la place de la mairie.*

*Mme GOGUET : Merci à vous.*

*Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, nous représentons les Parents d'Elèves de Montgazon mais également une partie des parthenaisiens à travers la pétition que nous avons signée et que nous vous remettons ce soir.*

*Comme nous l'avons précisé lors de notre dernier communiqué, nous tenons une fois de plus à ce que les choses soient claires. Nous ne sommes pas l'opposition, nous comptons effectivement parmi nous, Magaly PROUST, mais en tant que parent d'élève et la considérons comme tel. Sachez que si elle n'avait pas été parmi nous, notre façon de penser et nos agissements auraient été les mêmes. Nous vous demandons par conséquent d'étudier nos revendications pour ce qu'elles sont, celles de parents et de concitoyens inquiets pour leur école et de ne pas figer votre décision simplement par défiance vis-à-vis des élus d'opposition. Ils soutiennent notre combat et nous les en remercions mais nous ne souhaitons pas qu'il y ait d'amalgame possible. Nous sommes de sensibilités politiques différentes, sachez que certains parmi nous ont voté pour vous aux dernières élections et ont cru en vous.*

*Nous sommes ici ce soir pour vous lancer un ultime appel à la sauvegarde de Montgazon. Vous connaissez bien nos arguments car vous avez pris la peine de les écouter à plusieurs reprises, de les faire étudier et nous vous en remercions. Nous aussi, nous avons bien entendu vos arguments sur la démographie et les budgets. Malgré cela, nous ne comprenons toujours pas votre désir de fermer l'école la plus peuplée de Parthenay, grâce à la carte scolaire, nous rétorquerez-vous à nouveau. Vous ne seriez pas honnête si vous ne conveniez pas que les besoins sont bien là dans ce quartier et que cette école, placée où elle est, répond bien à une demande. Nous sommes à proximité de tout. Le niveau scolaire de nos enfants est plutôt bon et l'école jouit d'une très bonne réputation grâce à son équipe enseignante bien-sûr mais aussi parce-que nos enfants bénéficient de nombreuses activités accessibles à pied. L'argument budgétaire n'est pour nous pas recevable.*

*C'est vous, M. ARGENTON, qui dessinez le Parthenay de demain et vos choix, vos priorités, feront que notre école existera peut-être encore. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à Montgazon est tout à fait possible avec des travaux, nous l'avons vu et étudié ensemble avec vos services. Les montants liés à cette mise aux normes ne doivent en aucun cas devenir une raison discriminatoire, à notre sens, pour fermer l'école. Une cantine est aussi envisageable sur place, cela a un coût évidemment. Rien de faramineux quand on pense à l'argent dépensé vers Jules Ferry et Gutenberg depuis tant d'années et vers le centre aéré avant cela. Pour nous, cela représente un investissement et non une dépense supplémentaire. Nous demandons à ce que l'éducation de nos enfants devienne le centre des préoccupations politiques. Il s'agit d'un projet d'avenir, une vision à long terme concernant le développement de Parthenay et le dynamisme de la jeunesse. Nous aimerions une ville attractive pour de nouvelles familles et nous n'y arriverons pas avec une vision pessimiste et défaitiste face à une démographie, oui en baisse actuellement, mais peut-être pas pour toujours.*

*Nous sommes allés à la rencontre des parthenaisiens et vous seriez surpris de voir leur stupéfaction puis leur colère face à l'annonce de la fermeture d'une école à Parthenay et nous vous remettons, aujourd'hui, officiellement la pétition homologuée par un huissier de justice et signée par 1946 personnes. Je vous ai ajouté quelques feuilles à la fin et nous sommes ce soir à 2011 signatures. Vous nous avez dit ne pas pouvoir justifier le maintien de Montgazon auprès des parthenaisiens mais nous sommes toujours convaincus du contraire. Nous vous remercions de nous avoir laissé à nouveau nous exprimer et vous demandons, au nom des enfants, des parents d'élèves, de l'équipe enseignante, du personnel de Montgazon et au nom des nombreux parthenaisiens qui nous soutiennent, de revenir sur votre décision. Merci à vous.*

*M. LE MAIRE : Je vous remercie de la qualité de votre intervention. J'avais déjà eu l'occasion de le constater avec tous mes collègues présents lors de votre dernière intervention. Nous devons prendre la décision ce soir mais nous avons besoin d'un avis de l'Etat qui ne nous est pas encore parvenu. C'est pour cela que nous vous avons prévenu par mail qu'il n'y aurait pas de décision prise lors du Conseil Municipal du 22 septembre mais qu'elle ne pourrait intervenir qu'à la séance du Conseil Municipal du 20 octobre puisqu'il y a un délai qui est laissé à l'Etat afin qu'il se positionne sur la demande que nous lui avons soumise.*

*Nous n'allons pas recommencer le débat que nous avons eu lors de votre première intervention, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises. C'est un sujet délicat pour une collectivité. Cette décision, à la seule vue des chiffres, aurait pu être prise bien avant car la baisse démographique n'est pas une tendance qui est intervenue il y a 6 mois, un an ou 2 ans. Cette tendance a été inversée vers les années 2005-2006 du fait d'un*

léger boom démographique en 2000 mais les années suivantes nous sommes revenus à la tendance que nous connaissions avant les années 2000 à savoir une baisse qui ne s'est pas inversée.

La deuxième chose, qui peut-être vous touche moins, est une décision que nos élus ont prise à savoir que la compétence scolaire soit exercée au niveau communautaire. Celle-ci est exercée avec une vision différente d'il y a quelques années lorsque c'était une compétence municipale avec les 5 groupes scolaires de la Ville de Parthenay. Là, nous avons 32 groupes scolaires. Quand nous avons commencé à parler de cette éventuelle décision, il a été constaté, pour la rentrée 2016, une augmentation des effectifs notamment sur Le Tallud. A Montgazon, 50 élèves sur 163 étaient originaires du Tallud. Ce dont Parthenay a bénéficié pendant des années c'est de l'apport des nouvelles populations qui s'installaient en périphérie de Parthenay. Je me souviens d'un débat en Conseil Municipal qui m'incitait à demander une contribution pour les élèves scolarisés à Parthenay mais dont les parents n'habitaient pas sur la commune de Parthenay mais sur les communes périphériques. On me disait qu'il serait de juste gestion de « taxer » les parents des enfants habitant Le Tallud, Pompaire, Châtillon-sur-Thouet et qui scolarisaient leur enfant sur la commune de Parthenay. Je leur ai dit « si je fais ça, je diminue les effectifs de la commune de Parthenay d'environ 300 élèves donc là on me reprochera de ne pas fermer un groupe scolaire plus tôt ». Nous sommes dans cette même configuration aujourd'hui, la compétence étant devenue communautaire, nous pouvons appliquer cette répartition de manière plus équilibrée. Ce sont ces différentes raisons qui nous ont amené à réfléchir sur une nouvelle offre scolaire et une nouvelle carte scolaire.

Le choix de Montgazon a été un choix réfléchi car nous avons considéré, parmi les écoles de Parthenay, qu'il y en avait 3 qui étaient à proximité les unes des autres (La Mara, Montgazon et Jules Ferry). Comment choisir un groupe plus qu'un autre ? Nous avons pris en compte les obligations légales auxquelles nous sommes confrontés, que nous impose l'Education Nationale alors quand je lis que l'inspectrice dit que c'est une décision qui ne la concerne pas c'est complètement erroné. Cette décision est aussi la conséquence des demandes de mise aux normes qui nous sont faites par l'Etat et notamment par l'Education Nationale.

Souvenez-vous d'une réunion où M. TEYSSEIDRE, son prédécesseur, était présent et nous a dit : « je n'admettrai jamais que vous coupiez l'équipement de Montgazon en plusieurs morceaux pour vous permettre de diminuer les frais de mise aux normes, c'est un ensemble et il doit répondre aux normes d'accessibilité ». Juridiquement, nous devons solliciter l'avis de l'Etat, ce qui est normal, car nous partageons une compétence, il met à disposition les enseignants et nous l'équipement. Sachant que cela se complique car la carte scolaire est gérée par le Maire, l'équipement appartient à la Communauté de communes et les enseignants sont mis à disposition par l'Etat. Nous avons travaillé ensemble et tous ceux qui ont participé aux différentes réunions n'ont pu que se féliciter de la qualité de vos apports, de nos discussions. Nous avons apprécié, très sincèrement, même si nous comprenons que ce sont des décisions qui vous préoccupent et qui vous touchent directement. Nous l'entendons parfaitement. A partir de ce constat, du fait qu'à Montgazon l'enveloppe à consacrer aux mises aux normes était plus élevée, nous avons fait le choix de cette école.

Ce débat aura lieu lors du Conseil Municipal du mois prochain, donc vous aurez l'occasion de vous exprimer une nouvelle fois si vous le souhaitez.

Mme PROUST : Je ne vais pas me lancer dans un ping pong argument contre argument à la fermeture d'école parce-que ce n'est pas à l'ordre du jour. Par contre, je pense que ce qu'il nous faut entendre, tous autour de cette table, c'est la mobilisation qui existe contre ce projet de fermeture. Plus de 2000 personnes en ont pris fait et cause contre cette idée en signant de leur nom sur une pétition. Il ne s'agit pas d'une pétition virtuelle partie sur le web et signée par des centaines d'internautes à l'autre bout de la France mais de 85 % de personnes qui ont signé un document, que des commerçants locaux ont accepté de mettre sur leur comptoir ; ce sont des parthenaisiens et certainement plus largement des gâtinais qui nous font part de leur désaccord. C'est inédit comme mobilisation, nous devons l'entendre mais l'entendre comment. Ni la majorité, ni l'opposition ne peuvent prétendre parler au nom des parthenaisiens sur ce sujet qui divise. Pas la majorité, car fermer une école ne faisait pas partie bien-sûr de votre projet électoral, vous n'avez pas été élu pour fermer une école. Pas l'opposition, car si nous prenons acte de cette contestation de fond, en aucun cas nous n'avons la prétention de la représenter. Sur ce dossier, nous aimerions que soit donnée la parole aux parthenaisiens, c'est pourquoi nous faisons cette proposition concrète et constructive, il me semble, d'organiser, ensemble, un référendum citoyen sur cette question. Un référendum local permet alors une campagne où chacun peut développer ses arguments, convaincre. Peut-être que là, aujourd'hui, les uns et les autres nous n'avons pas convaincu et à notre sens, c'est un formidable outil de démocratie locale que nous vous proposons de mettre en place ensemble.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? Non, merci beaucoup. Sur votre question du référendum, je n'ai pas de réponse à vous donner aujourd'hui mais je vous en ferai part.

Je m'interroge toujours sur le recours au référendum. Il y a des décisions difficiles à prendre. Le fait de dire « donnons la parole aux parthenaisiens », c'est une compétence communautaire, je pourrai vous dire d'exercer

un référendum sur le plan communautaire. C'est aussi dire que les élus n'assument pas leurs responsabilités. Nous pouvons nous exprimer, nous sommes dans une démocratie. La décision de faire un référendum ne lie pas les élus. Il y a des décisions difficiles à prendre. Je préférerais ne pas avoir à le faire et dire que tout va bien et qu'on laisse les choses comme elles sont. J'ai été très ému face à certaines situations mais chacun prend ses responsabilités.

Mme PROUST : Je pense que nous ne sommes pas sur le registre de l'émotion.

M. LE MAIRE : Non, je dis ce que j'ai ressenti. Je ne cherche pas à apitoyer qui que ce soit.

Mme PROUST : J'ai regardé ce qu'est un référendum local et ce n'est pas quelque-chose qui est utilisé à tout va contrairement à la façon dont vous le présentez. Il est souvent utilisé pour des thèmes ultra locaux donc je pense que nous sommes dans ce cas par rapport à ce qui a pu être proposé comme question par d'autres collectivités. Nous sommes aussi dans les temps car les élections municipales sont dans plus de 6 mois. Ce n'est consultatif que lorsque moins de 50 % des électeurs ne se sont pas déplacés. Par contre, cela vaut bien avis quand la moitié des électeurs se sont déplacés et ont fait un choix. Nous n'avons rien à perdre, ni les uns ni les autres, à l'organiser et nous avons tous à y gagner à la fois dans l'acceptation de la décision finale et dans le débat et les discussions que cela peut générer.

Ce que je vais retenir, c'est que vous ne nous apportez pas de réponse tout de suite.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas vous dire oui ou non comme ça. Je vous explique le contexte dans lequel nous sommes. Cela fait presque un an que l'on se voit souvent, nous avons échangé des arguments, vous avez sollicité l'intervention des services et nous avons répondu positivement puisque ce que je vous ai dit à l'époque nous n'avons pas la science infuse et nous avons peut-être oublié des choses. Les services compétents de la collectivité ont peut-être aussi oublié des choses. Nous avons refait des plans, vous également et je vous en sais gré. Nous sommes arrivés à un constat qui n'était peut-être pas tout à fait le même mais qui était proche de celui qui avait été fait initialement. Le fait de dire qu'il y a un groupe scolaire qui ferme est une vision pessimiste. Ce n'est pas un bâtiment qui restera inoccupé, j'ai eu l'occasion de le dire. Nous travaillerons avec la Communauté de communes pour y exercer une activité qui sera autre que celle qui est dispensée aujourd'hui. La décision n'est pas prise au niveau communautaire, nous y travaillons pour garder une attractivité à ce quartier. L'idée est de ne pas laisser ce bâtiment vide et sans activité.

Mme PROUST : Nous devons aussi entendre qu'il y a 2000 personnes qui ont fait un acte fort en se faisant connaître contre cette décision, c'est une mobilisation assez inédite. C'était l'objet de la venue des parents de l'école Montgazon ce soir et je pense qu'en tant qu'élus, tous autour de la table, nous devons l'entendre et c'est pour cela que nous faisons cette proposition pour sortir de cette situation qui s'enlise.

M. LE MAIRE : Elle ne s'enlise pas, nous sommes dans la concertation.

Mme PROUST : Dans le sens qu'il y a de plus en plus de personnes qui signent. Je ne sais pas si vous êtes réceptif, ce n'est pas anodin 2000 personnes qui signent une telle pétition.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de votre présence.

#### OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016.

O  
O O  
O

#### 1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

162	08/07/16	Devis	ELIANE FAZILLEAU	Travaux de couverture et de zinguerie vestiaires des Grippeaux à Parthenay	1 150,00 €
-----	----------	-------	---------------------	---	------------

*M. ROUVREAU : Je ne connais pas la question précise mais il s'agit de la réparation d'une fuite en toiture de la salle de sport des Grippeaux.*

*Mme SECHERET : Il s'agit des vestiaires mais lesquels ?*

*M. ROUVREAU : Ceux de la salle de sport des Grippeaux.*

-----

<b>193</b>	22/08/16	Devis s	AS SERRURERIE	Fourniture et pose de 2 panneaux au Domaine des Loges - Services Techniques	3 200,00 €
------------	----------	------------	------------------	--	------------

*M. ROUVREAU : Il s'agit du remplacement des panneaux du totem à l'entrée de la salle du Domaine des Loges suite à dégradations.*

-----

<b>174</b>	27/07/16	Devis	JE EXPERTISES	Diagnostics immobiliers diverses adresses rue de la citadelle, rue du château, rue de la Vau St Jacques, rue de la Mara et avenue Wilson - Urbanisme Foncier	1 623,33 €
------------	----------	-------	------------------	---	------------

*Mme LAMBERT : Je ne sais pas quelle était la question ?*

*Mme PROUST : Nous avons vu que ces diagnostics concernaient des bâtiments proposés à la vente et nous souhaitons savoir si vous avez eu des propositions.*

*Mme LAMBERT : Je n'ai pas l'habitude de parler des transactions avant qu'elles aient été menées mais effectivement des propositions sont faites. Nous avons eu des personnes intéressées qui n'ont pu aller jusqu'au bout, ce dont il faut être conscient. Des propositions arrivent régulièrement et des visites sont organisées en conséquence par les agences immobilières.*

*Mme PROUST : Sur tous les bâtiments ?*

*Mme LAMBERT : Il y a des visites à la Citadelle, rue du Château, rue de la Vau St Jacques et La Mara.*

-----

<b>175</b>	05/08/16	Devis	LA POSTE	Distribution des Echos Parthenaisiens août 2016 - Service Communication	1 070,23 €
------------	----------	-------	----------	--	------------

*M. GUILLEMINOT : Habituellement, nous faisons travailler l'association AIR mais lorsque nous l'avons sollicité pour la distribution du 16 août, elle a été en incapacité de répondre car son personnel était en congés sur cette période. Donc, nous avons travaillé avec La Poste pour cette distribution et nous ferons de nouveau appel à l'association AIR pour la prochaine distribution programmée fin septembre.*

*Mme BELY : Nous sommes attachés à l'application de ces clauses sociales.*

-----

<b>176</b>	18/08/16	Contrat	CABINET PNAS COMPAGNIE AREAS	Contrat d'assurance "protection juridique personne morale"	du 01/08/2016 au 31/12/2020	2500 € prime annuelle
------------	----------	---------	---------------------------------------	--	--------------------------------	-----------------------------

*Mme CLISSON : Lors de la consultation qui avait été lancée en 2015 concernant le renouvellement des contrats d'assurances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020, le lot « responsabilité civile et risques annexes » comprenait une prestation supplémentaire éventuelle relative à la protection juridique de la*

collectivité. A ce moment-là, la Commission d'Appel d'Offres n'avait pas retenu cette clause. Néanmoins, il semble indispensable de garantir la collectivité au titre de la protection juridique ; d'où le lancement d'une nouvelle consultation.

M. BEAUCHAMP : Donc, c'est un nouveau contrat ?

Mme CLISSON : Oui.

-----

184	22/08/16	Devis	EXCALIBUR SPECTACLE S	Mise en lumière de l'intérieur de l'église St Croix et installation de la scénographie concert musique classique le 27 août 2016	445,00 €
185	22/08/16	Devis	L'ATELIER DU PIANO Philippe CANTE	Location d'un piano concert église St Croix le 27 août 2016	712,50 €

M. GILBERT : La Ville soutient le concert annuel organisé par les Heures Musicales de Bélisaire en finançant la prestation d'éclairage et la location du piano. Pour beaucoup d'associations, nous mettons à disposition du matériel, des bâtiments...

M. GARNIER : C'est une association alors pourquoi, tous les ans, nous la passons en commande publique et non pas en commission culture en présentant son compte financier, son budget comme toutes les autres associations afin qu'elle obtienne une subvention ? Là, c'est la Ville qui prend en charge alors que toutes les autres associations fonctionnent seules.

M. GILBERT : Il y a des associations qui utilisent des bâtiments publics, qui n'ont pas de subvention et qui ne présentent pas de dossier. Nous pouvons passer la demande en commission, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. GARNIER : Dans la presse, il était indiqué que 330 personnes avaient participé à ce concert donc il serait intéressant de connaître les comptes financiers de cette association.

-----

1	16/08/16	MAPA	Groupement TECH'LINE ENERTEK ESPACE ARCHITECTURE	Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage et de pré-programmation pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	12 500,00 €	14 semaines
---	----------	------	--	---	-------------	----------------

Mme PRESTAT BERTHELOT : Il s'agit d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de pré-programmation dans le cadre du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Le projet de rénovation vise :

- à mettre en conformité, avec les règles d'accessibilité, le bâtiment (et notamment en rendant accessible la salle des conseils),
- à améliorer la qualité d'accueil des usagers (accessibilité, confidentialité, sanitaires publics...),
- à améliorer les conditions de travail du personnel,
- à conforter un bâtiment vieillissant.

Afin de mener à bien ce projet, il est apparu nécessaire de prendre l'attache d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, ergonomes, bureau d'étude fluide) pour accompagner la commune dans la définition d'une nouvelle distribution de l'espace et d'un programme de travaux optimal, dans un contexte budgétaire contraint, ainsi que d'anticiper l'organisation de la phase chantier. Dans l'AP/CP, je vous rappelle que nous avons inscrit une somme de 600 000 € pour la rénovation du bâtiment.



*Mme PROUST : La question était de savoir si le montant indiqué était la part de la Ville ou le montant total qui serait divisé par 2.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : L'étude est portée par la Ville. Nous verrons, ensuite, avec le Conseil communautaire pour la répartition des frais.*

*Mme PROUST : C'est la Ville qui paie tout ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Sur l'étude oui, car c'est un bâtiment Ville qui est mis à disposition pour être le siège de la Communauté de communes.*

-----

<b>163</b>	08/07/16	Devis	ATES	Vérification capacité portante du plancher de la Mairie	6 130,00 €
------------	----------	-------	------	---	------------

*M. ROUVREAU : Il s'agit de la commande d'un diagnostic auprès d'un bureau d'études pour s'assurer de la capacité portante des planchers de la mairie avant les travaux de restructuration.*

*Mme PROUST : Cela s'ajoute aux 12 500 € HT que nous venons de voir.*

*M. ROUVREAU : Oui.*

*Mme PROUST : Il y en aura beaucoup comme ça ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons les résultats de l'étude du plancher et le diagnostic est en cours.*

*Mme SECHERET : Le plancher est-il capable de supporter ce réaménagement ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il faudra renforcer certains endroits.*

*M. ROUVREAU : Aujourd'hui, toute la portance périphérique est bonne mais le milieu un peu moins si nous devons le charger.*

o0o

## 2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016, 23 JUIN 2016 ET 21 JUILLET 2016

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les procès-verbaux des séances du 25 mai 2016, 23 juin 2016 et 21 juillet 2016.

### Procès-verbal du 25 mai 2016 :

*M. CHEVALIER : Sur le 2<sup>ème</sup> sujet des questions diverses, il y a juste une erreur de terme. Il s'agissait : « des fonctions reptiliennes du cerveau » et non « rectilignes ».*

*A la lecture des différents procès-verbaux des Conseils Municipaux, contrairement à la remarque que vous nous avez faite M. ARGENTON disant que nous étions constamment dans la contestation et non dans la proposition, il est très intéressant de constater le nombre de propositions que nous faisons depuis que nous sommes élus en 2014.*

*M. LE MAIRE : Votre demande de modification est sur quelle page ?*

*M. CHEVALIER : Le 2<sup>ème</sup> sujet des questions diverses sur la sécurité publique.*

*M. LE MAIRE : Il sera procédé à la modification.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

Procès-verbal du 23 juin 2016

*\*Adopté à l'unanimité.*

Procès-verbal du 21 juillet 2016

*M. GARNIER : Ce n'est pas une observation sur le compte-rendu lui-même puisque j'étais absent à cette réunion mais on m'a fait tenir des propos, ainsi qu'à Nicole SECHERET, que nous ne sommes pas aptes à entendre. M. DEVAUD parlait et dit que depuis qu'il est Adjoint au sport, nous avons abordé, lors de toutes les commissions sport, le projet du stade. Il indique également que Nicole SECHERET et Jean-Paul GARNIER ne se sont jamais opposés ou n'ont fait de propositions différentes de ce que nous avons mis en place ensemble. Je voudrais revenir sur ces propos. Si nous reprenons les 3 dernières commissions sport avant le 21 juillet, la dernière avait eu lieu le 15 février et on nous a parlé du stade, effectivement, en nous indiquant que la déconstruction était terminée, c'est tout. Le 2<sup>ème</sup> sujet de la commission concernait l'attribution des subventions aux associations. L'avant dernière commission a eu lieu le 14 octobre 2015 et était élargi à l'ensemble des utilisateurs du stade donc essentiellement technique. Il y avait les bureaux d'études, les architectes qui ont fait des propositions. Nous avons parlé du montant qui était de 4 300 000 €. J'ai fait la remarque « destruction comprise » et on m'a répondu que oui mais nous nous apercevrons tout à l'heure que ce n'est pas forcément le cas. L'antépénultième a eu lieu le 31 mars 2015 au cours de laquelle il a été uniquement question des subventions aux associations. Pour mémoire aussi, Nicole SECHERET était absente aux 2 dernières commissions donc elle n'a jamais rien validé. Moi, je n'ai jamais rien validé non plus car il n'a jamais été question du stade et je voulais que ce soit dit. Je voudrais ajouter que nous avons très peu de considération quant à notre place au sein de la commission sport. Un comité de pilotage a été constitué et nous avons été exclus. Nicole y était sous l'ancienne mandature et on nous a fait une remarque comme quoi politiquement ce n'était pas jouable. C'est Monsieur DEVAUD qui l'a dit en Conseil Municipal. Il y a eu une réunion au moment de la déconstruction pour une exposition sur le stade, la commission sport n'a pas été invitée. Sur les photos, il y a beaucoup de membres de la commission sport mais elle n'a pas été invitée officiellement. Lors du lancement des travaux au mois de juillet, même chose, la commission sport n'a pas été invitée. Alors, quand on nous dit que nous sommes d'accord sur tout ce qui se passe sur le stade, il y a des limites à respecter puisque nous ne sommes informés de rien.*

*M. DEVAUD : Je ne vais pas ramener ce qui avait été dit lors de ce Conseil Municipal. Je maintiens qu'à toutes les commissions sport, depuis la formation du comité de pilotage, il a été question du stade. A chaque fois que ce comité de pilotage s'est réuni, Nicole SECHERET a été invitée.*

*Mme SECHERET : Je n'ai pas été invitée depuis 2015.*

*M. DEVAUD : Il ne s'est pas réuni depuis. A chaque fois qu'il s'est réuni, Nicole, tu étais invitée peut-être pas en tant qu'élue de l'opposition mais en tant que membre du club d'athlétisme. D'ailleurs, tu n'étais pas là à chaque fois que le comité de pilotage s'est réuni.*

*Mme SECHERET : Je n'ai pas eu l'invitation, c'est le Président qui l'a eu.*

*M. DEVAUD : Lorsque le dernier comité de pilotage s'est réuni, il a fallu téléphoner au Président pour qu'il vienne. Je ne peux pas entendre dire que nous n'avons jamais parlé du stade car c'est un sujet abordé à chaque fois. Vous êtes informés, c'est présenté en Conseil Municipal, en commission et, à chaque fois, je demande à M. GARNIER s'il a quelque-chose à ajouter mais il répond toujours qu'il n'a rien à dire. Je veux bien qu'on s'exprime dans la presse, sur les ondes de la radio locale ou en Conseil Municipal devant les journalistes mais moi je demande à ce qu'on s'exprime en commission.*

*M. GARNIER : Il faut avoir matière. Nous pourrions avoir les comptes rendus des commissions sport ?*

*M. DEVAUD : Ce n'est pas moi qui les écris mais ils sont faits. Je les valide.*

*Mme SECHERET : Nous ne les avons jamais. En fait, je n'ai pas été invitée en comité de pilotage sport depuis 2014. Peut-être que c'est le Président du club qui les a eu.*

M. DEVAUD : *Après, c'est un problème au sein de votre club. Ce n'est pas bien de dire qu'il n'y a pas eu d'ouverture sur ce sujet car ce n'est pas vrai. Cela ne ressemble pas du tout à mon fonctionnement et vous avez le droit de rigoler Jean-Paul. Depuis que je suis élu, nous avons toujours tenu à ce que les choses soient claires au niveau sportif, je n'ai jamais écarté personne. Par exemple, la volonté de dire que vous ne voulez pas être associé, vous avez le droit de le faire, mais quand on vous demande de prendre la parole, au lieu de griffonner sur la feuille, vous avez le droit de vous exprimer et je n'ai jamais empêché personne de donner son avis en commission sport.*

M. GARNIER : *Le compte-rendu, je l'ai et je sais ce qui s'est dit lors de ces 3 réunions et le stade n'a jamais été évoqué.*

M. DEVAUD : *La prochaine fois, vous me ferez contresigner ton compte-rendu comme ça on verra si je suis d'accord.*

M. LE MAIRE : *D'autres interventions ?*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **AFFAIRES GENERALES**

### **3 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION**

M. LE MAIRE : Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 prévoit que les marchés dont la valeur est inférieure à 25 000 € HT ne relèvent plus de la catégorie des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) mais des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la deuxième délégation d'attribution au Maire de la délibération du 18 février 2016 comme suit : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée ou la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, d'un montant inférieur à 209 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

### **4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE - MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL**

M. LE MAIRE : Vu la délibération de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay en date du 7 mars 2013, fixant à titre provisoire le siège social de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'adresse suivante : Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG) – 46 boulevard Edgar Quinet – 79200 PARTHENAY ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 28 juillet 2016 approuvant le transfert du siège social de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au 2 rue de la Citadelle - 79200 PARTHENAY ;

Considérant que les services communs à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et à la Ville de Parthenay sont essentiellement regroupés dans les locaux de l'Hôtel de Ville rue de la Citadelle et de l'ancien tribunal, et les services de la Communauté de communes majoritairement situés dans l'ancien tribunal et les immeubles sis 7 rue Béranger, 3 rue de la Place et Place Picard à Parthenay ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de transférer le siège de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'adresse suivante : 2 rue de la Citadelle – 79200 PARTHENAY.

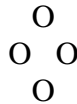
*\*Adopté par 28 voix pour et 2 contre.*

*M. CHEVALIER : Je souhaiterais vous dire pourquoi j'ai voté contre, c'est parce-que je ne souhaite pas que nous mélangions la Ville et la Communauté de communes, ce sont 2 instances dissociées.*

*M. LE MAIRE : Ce n'est pas parce qu'ils sont dans les mêmes locaux qu'ils sont mélangés.*

*M. CHEVALIER : Symboliquement, je pense qu'il est important d'avoir 2 lieux différents.*

*M. LE MAIRE : C'est ce sur quoi nous travaillons aujourd'hui car nous vous avons présenté une mutualisation des locaux certes mais il y aura deux sièges sociaux, un pour la Ville et un pour la Communauté de communes. Donc, ce n'est pas mélangé.*



## MUSEE ET PATRIMOINE

### 6 - ACQUISITIONS D'ŒUVRES 2016 – MUSEE MUNICIPAL

Mme LAMBERT : La commission scientifique interrégionale d'acquisitions, réunie le 22 janvier et 19 mai dernier à Bordeaux et Angoulême, a donné un avis favorable à l'acquisition de plusieurs œuvres pour le musée de Parthenay :

- haut-relief d'homme de Prosper JOUNEAU, plâtre 1905,
- buste de Georges MIGOT, par Aimée BIANCHI, année 1930-1940,
- faïence d'Edouard KNOEPFLIN, début du XXe siècle,
- ensemble de matrices en plâtre de la faïencerie de Parthenay, fin XIXe—début XXe siècle.

Le montant total des devis s'élève à 2 150 € TTC. Une subvention de 30 % est demandée à la Région Nouvelle Aquitaine au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces acquisitions d'œuvres 2016 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 903-322.

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

### 7 - NOUVEL ÉCLAIRAGE DES COLLECTIONS DU MUSÉE - ACQUISITION DE MATERIEL DE CONSERVATION PREVENTIVE - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme LAMBERT : La commission scientifique régionale Aquitaine Limousin Poitou-Charentes des collections des musées de France, réunie le 7 juin dernier à Limoges, a donné un avis favorable à la proposition du musée

Georges Turpin de Parthenay concernant l'acquisition et l'installation de matériel de conservation préventive de ses collections au titre de l'année 2016.

Cette opération consiste à :

- remplacer l'éclairage actuel, néfaste à terme pour les œuvres, par un éclairage de type LED sur le parcours permanent de visite et la salle d'exposition temporaire,
- mettre en place des détecteurs de présence pour ne pas éclairer inutilement les salles d'exposition.

Outre l'amélioration des conditions de conservation et de présentation des œuvres exposées, cet investissement permettra d'obtenir de significatives économies d'énergie.

Le coût de cette opération est estimé à 32 817,78 € HT (39 381,34 € TTC).

Sur la base de l'avis favorable de la commission scientifique, la DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est en mesure de proposer une subvention de 11 814 € à la Ville de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération d'acquisition et d'installation de matériel de conservation préventive des collections du musée Georges Turpin au titre de l'année 2016 pour un montant de 32 817,78 € HT (39 381,34 € TTC),
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 11 814 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 903-322-2158,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*M. BEAUCHAMP : L'opération ne se fera que si la DRAC est d'accord pour la subvention ?*

*Mme CLISSON : Nous avons déjà un accord de principe.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **8 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 9 756,23 € qui n'a pu être recouvrée par Madame La Trésorière Principale sur la période de 2012 à 2015 pour divers produits (cantine – garderie – occupation du domaine public – indemnisation...) en raison des motifs suivants : liquidation judiciaire – procès- verbal de carence – montant inférieur au seuil de poursuite.

*M. ROUVREAU : J'ai une question sur le fonctionnement. Une relance est-elle faite par la collectivité ?*

*Mme CLISSON : Oui et c'est pour cela que ces dossiers datent de 2012 à 2015. Les mises en recouvrement sont bien suivies.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

*Arrivée de M. BOIVIN à 19h54*

### **9 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative jointe.

Section d'investissement

Aménagement services urbains : Achat de terrain pour 15 000 € : une personne souhaitait vendre une parcelle de terrain à St Paul, la Ville avait préempté ce bien avec demande de révision du prix à la baisse et nous avons fait une offre de 12 000 € qui a été retenue, plus les frais d'acte.

Taxe d'aménagement : Cette ligne est nettement supérieure à nos prévisions. Cette augmentation est due au fait que les services de l'Etat avaient du retard dans le traitement des dossiers de 2015 et cela a été réajusté sur 2016.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget principal – Dépenses :**

**Cantine** – remboursements de frais à la CCPG pour 18 900 € : frais d'énergie dans les bâtiments scolaires.

**Cantine** – admissions en non-valeur pour 2 000 € : frais de cantine impayés.

**AC négatives** avec la CCPG pour 15 500 € : nous avons prévu 12 400 € au départ. Au total, l'AC s'élève à 27 837 € donc nous avons remis 15 500 €.

**Services généraux** – Administration générale :

- Charges exceptionnelles pour 8 200 € : indemnités versées à un agent suite à un contentieux,
- Autres frais (bourses au permis) pour 1 800 € : ajout de 2 bourses sur l'année 2016.

**Services généraux** - Informatique :

- Maintenance pour 5 000 € : maintenance reprographie et frais de transport + régularisation de facture de 2015,
- Frais de télécommunications pour 5 000 € : nous avons inscrit 30 000 € au budget alors qu'en 2015 nous avons 43 000 € de consommation. Nous avons anticipé une baisse mais nous avons été un peu trop optimistes,
- Divers Rémunération pour 5 000 € : frais d'adhésion à l'UGAP groupement d'achats.

**Services généraux** – Etat civil :

Maintenance pour 4 000 € : mises à jour sur le logiciel état-civil-élections.

**Services généraux** – Finances :

- Déficit budget annexe pour 2 000 € : transfert qui sera fait vers le budget régie des transports pour des frais réalisés sur le Pybus.

**Sécurité et salubrité** – Fourrière :

- Annulation de titres pour 400 € : personnes qui ne viennent pas récupérer leur véhicule. Nous avons eu plus d'enlèvements de véhicules que l'année précédente donc il faut ajouter 1 000 € qui seront compensés par les sommes que nous récupérerons quand les propriétaires viennent chercher leur bien.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - Budget principal – Recettes :**

**Services généraux** : Administration générale :

- Recettes exceptionnelles pour 10 900 € : remboursements d'assurances.

**Services généraux** : Gestion immobilière :

- Recettes exceptionnelles pour 32 500 € : indemnités versées pour les vestiaires du stade Brisset.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

Mme CLISSON : La circulaire du 8 janvier 1987 réf NOR/INT/A/87/00006/C a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 29 juillet 2011 réf NOR/IOC/D/11/21246C a rappelé ce principe.

La règle de calcul habituelle conduit au maintien, pour l'année 2016, du montant fixé en 2012, 2013, 2014 et 2015. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure, en 2016, le même que celui fixé en 2015 soit 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser au Diocèse de Poitiers deux indemnités soit  $474,22 \text{ €} \times 2 = 948,44 \text{ €}$  pour le gardiennage de l'église Sainte-Croix et de l'église Saint-Laurent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 920-02042-6282.

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

#### 11 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay mène actuellement un projet de restructuration du stade Jean Daguerre.

Par délibération en date du 25 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL).

Par courrier en date du 27 juillet dernier, Madame la Sous-Préfète de Parthenay indique ne pas avoir pu retenir cette opération dans le cadre du FSIL 2016, malgré la qualité de ce projet, compte tenu du nombre important de dossiers déposés et du volume de crédits alloué au département.

Par conséquent, il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel, pour notamment le transmettre aux services de l'Etat en charge de l'instruction du dossier de demande de fonds européens FEADER.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Nous avons reçu un courrier de Madame la Sous-préfète, en date du 27 juillet, nous indiquant que notre demande a été rejetée. Elle indique ne pas avoir pu retenir cette opération dans le cadre du FSIL 2016 malgré la qualité de ce projet, compte tenu du nombre important de dossiers déposés et du volume de crédits alloués au Département. Nous devons donc actualiser notre plan de financement pour notamment le transmettre au service de l'Etat en charge de l'instruction du dossier et pour la demande du Fonds Européen FEADER à hauteur de 200 000 €. Nous revenons à notre plan de financement initial avec 200 000 € de FEADER, 120 000 € de DETR, 30 000 € de la Région, 292 370 € du Département, 160 000 € de la Fédération Française de Football et la part de la Ville de 3 106 304 €.*

*M. GARNIER : C'est un plan de financement qui a été réactualisé le 29 juillet et nous avons eu une commission le 30 août au cours de laquelle ce sujet n'a pas été évoqué.*

*Mme PROUST : Nous n'avons pas toujours posé beaucoup de questions sur ce plan de financement. Les dépenses comprennent-elles la déconstruction ?*

*M. DEVAUD : Non, il ne s'agit que des travaux.*

*Mme PROUST : Pourrions-nous avoir un document global ? Combien coûte la déconstruction ?*

*Mme CLISSON : A peine 300 000 €.*

*Mme PROUST : La maîtrise d'œuvre n'est pas non plus comprise.*

*Mme CLISSON : Non.*

*Mme PROUST : Nous n'avons pas non plus les différentes missions de contrôles qui passent en commande publique ?*

*Mme CLISSON : Non, là sont concernés uniquement les travaux.*

*Mme PROUST : Pourrait-on avoir un document décrivant l'ensemble du projet afin que nous connaissions le montant total ?*

*Mme CLISSON : Nous avons voté 6 800 000 €.*

*Mme PROUST : Oui, mais dans l'autorisation de programme avec 35 % de subventions. Sur les plans de financement concernant la construction du stade, entre février et aujourd'hui, la part de la Ville est passée de 29 % à 74 %. Qu'en est-il du FEADER ? Sommes-nous sûrs d'obtenir les 200 000 € ?*

*Mme CLISSON : Je pense que oui.*

*Mme PROUST : Nous allons arriver à 80 % à la charge de la Ville.*

*Mme CLISSON : Je pense que vous comparez les pourcentages à la fois sur la partie travaux ...*

*Mme PROUST : Pourrait-on avoir un document global sur le coût de remise en état de ce stade que ce soit la déconstruction, les différentes charges notamment de l'emprunt afin que nous sachions combien ça coûte. Vous l'avez peut-être ce document ?*

*M. LE MAIRE : Ce sont des décisions qui ont déjà été prises. La déconstruction est un marché qui a été passé et vous l'avez voté ou pas, mais il est passé en Conseil Municipal.*

*Mme PROUST : Oui, d'accord, alors c'est à nous de nous faire le tableau pour savoir combien ça coûte ?*

*M. LE MAIRE : Non, nous pouvons le faire mais nous savons que ça coûte 6 800 000 €. Nous vous donnerons les éléments.*

*Mme PROUST : Oui, mais dans l'autorisation de programme, il y a près de 50 % de subventions. Là, nous ne les avons pas. Par ailleurs, cet été, j'ai lu qu'un décret rendait obligatoire l'étude d'impact c'est-à-dire l'évaluation des coûts de fonctionnement des gros investissements. Qu'en est-il pour le stade ?*

*M. LE MAIRE : De quel décret parlez-vous ?*

*Mme PROUST : J'ai lu que sur les gros investissements les collectivités avaient désormais l'obligation...*

*M. LE MAIRE : ...pour quel montant ?*

*Mme PROUST : J'ai les éléments. Est-on concerné ou pas ?*

*M. LE MAIRE : De quoi parlez-vous ? Donnez-nous les informations que vous avez et nous vérifierons.*

*Mme PROUST : Est-ce qu'une étude du coût de fonctionnement du futur équipement est prévue ou pas ?*



*M. DEVAUD : Aujourd'hui, rien ne dit que les coûts de fonctionnement vont fortement augmenter.*

*Mme PROUST : Je n'ai pas dit ça.*

*M. DEVAUD : Cela reste le même équipement.*

*Mme PROUST : Je ne préjuge pas, je demande si nous avons prévu de le faire.*

*M. ROUVREAU : Avec cette rénovation, nous n'aurons pas le même besoin. Nous amenons de la qualité, il y aura plus d'activités qu'aujourd'hui sur Daguerre donc probablement un coût de fonctionnement qui va au moins s'équilibrer puisque nous ferons des économies.*

*M. DEVAUD : Aujourd'hui, nous avons 3 niveaux d'éclairage pour le stade ce que nous n'avions pas avant ce qui diminuera la consommation d'énergie. Sur la consommation d'eau, nous avons mis 2 compteurs qui nous permettront de faire un système d'arrosage avec un compteur d'eau séparé de l'eau qui ira dans les sanitaires ce qui fait que nous n'aurons pas d'assainissement pour l'eau d'arrosage. C'est encore une économie. Le service des sports s'installera au stade pour pallier au coût de surveillance du stade, de ce fait il y aura une présence quasi quotidienne. Toutes ces choses entrent dans ce que vous appelez une étude d'impact. Nous pourrons vous le délivrer quand les études seront terminées. Nous prenons des décisions au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Nous allons sûrement installer un robot de tonte pour le terrain d'honneur qui fera faire des économies sur 5 ans non négligeables.*

*Mme PROUST : Je ne suis pas en train de dire que ça va exploser. Il y a des gens qui savent anticiper le fonctionnement et le mesurer.*

*M. ROUVREAU : Nous pouvons donner une valeur moyenne puisque c'est durant le fonctionnement que nous saurons si l'estimation était juste ou pas. Par exemple, nous pouvons penser que nous aurons plus de dépenses d'eau pour les douches par rapport à l'état des douches aujourd'hui.*

*Mme PROUST : Oui, par exemple. C'est un ensemble.*

*Mme BELY : Il est un peu normal de faire des prévisions.*

*M. DEVAUD : Nous ne sommes pas sur un nouvel équipement. Nous ne créons pas un équipement qui n'existait pas. Il y avait, sur ce site, un club d'athlétisme, un club de football, les scolaires donc nous avons déjà le coût de fonctionnement. Aujourd'hui, nous sommes plus en train de minimiser les coûts de ce qui existait que de les augmenter.*

*Mme MAGNAVAL : Je voulais juste dire que nous allons nous abstenir parce-que nous ne voyons pas comment nous pouvons voter pour ou contre donc c'est plutôt par élimination des deux autres options. Nous ne voulons pas voter contre parce-que nous sommes pour le projet du nouveau stade mais nous ne pouvons pas voter pour non plus car, depuis un an que je participe au Conseil Municipal, j'ai vu passer 3 ou 4 plans de financement prévisionnel changeant d'une façon très importante puisque la part de la Ville est passée de 29 % à 74 %. Cela devient difficile de se prononcer sur des chiffres qui changent autant et pas dans le bon sens pour la Ville. J'espérais plutôt que le plan de financement allait rester à 29 % pour la Ville non pas que ça se dégrade au fur et à mesure des plans qui nous sont proposés. Du coup, nous allons plutôt attendre le suivant puisqu'il faut encore que le FEADER rentre. Je ne sais pas si vous avez renoncé à avoir d'autres subventions. Ce qui nous manque aussi, par rapport à une prévision qui serait complète, c'est d'avoir une idée des emprunts que vous êtes susceptibles de négocier et à quel taux. Cela complèterait ce que sera le coût pour la commune.*

*Mme CLISSON : En juillet dernier, était mentionné le montant maximum que nous pouvions demander dans le cadre du FSIL soit 1 200 000 €. L'incidence était importante. A notre grand regret nous n'avons rien obtenu. Nous avons tenté notre chance, nous sommes allés chercher les subventions là où nous pensions en avoir. Nous n'espérons pas 1 200 000 € bien-sûr.*

*Mme MAGNAVAL : Je n'ai pas tous les plans prévisionnels avec moi mais celui où notre part était à 29 % datait de février. Je ne me souviens plus ce qu'il y avait de prévu dans le plan prévisionnel mais c'était beaucoup plus que ce que vous nous présentez aujourd'hui.*

*M. LE MAIRE : Il faut être réaliste et ne pas laisser supposer que les choses sont faites. Nous sommes obligés de passer en Conseil Municipal à chaque fois qu'une demande de subvention modifie le plan de financement. Tout projet se construit comme ça. Personne ne peut dire que tous les projets sont, dès l'idée ou dès l'étude de faisabilité, avec un plan de financement qui ne bougera jamais. Cette semaine, le Département des Deux-Sèvres a voté les 292 370 €. Jusqu'à aujourd'hui, je pouvais considérer que le Département des Deux-Sèvres n'était pas engagé. Nous l'avons indiqué.*

*Mme PROUST : Le CAP 79 c'est au nombre d'habitant, une enveloppe que l'on connaît. C'est moins aléatoire qu'une demande de 1 200 000 €.*

*M. LE MAIRE : Le FSIL a des critères aussi, il ne nous a pas évincé comme ça. Sur l'Europe, nous espérons obtenir la subvention. Nous demandons une somme raisonnable.*

*Mme MAGNAVAL : Nous avons déjà eu cette conversation. Il ne faut pas être aussi optimiste que vous l'avez été dans les premiers prévisionnels. De 2 millions pour le FEADER nous allons terminer avec 200 000 €, c'est énorme comme différence.*

*Mme CLISSON : Il faut bien que nous essayions au maximum d'aller chercher des aides.*

*Mme MAGNAVAL : Ce n'était pas réaliste. Vous avez emmagasiné de l'expérience sur tous ces dossiers donc vous deviez sentir que vous ne pouviez pas espérer 2 millions sur le FEADER.*

*Mme CLISSON : Si nous ne faisons pas de demande, vous nous reprocheriez de ne pas aller chercher de subventions vers l'extérieur.*

*Mme MAGNAVAL : Oui, bien-sûr.*

*M. DEVAUD : Cela peut encore évoluer puisque nous attendons un engagement du Département qui enclencherait un engagement de la Région.*

*Mme MAGNAVAL : Espérons que ça évoluera dans le bon sens.*

*M. DEVAUD : Pour le Département, un engagement a été pris avant les dernières élections. Si le Département nous octroie 200 la Région aussi. En fonction de ce que le Département nous débloquent, nous aurons autant de la Région.*

*Mme PROUST : D'ailleurs, il faudra changer, ce n'est plus la Région Poitou-Charentes.*

*Mme BELY : Concernant le FSIL, j'aimerais savoir si vous avez une idée des crédits alloués au Département.*

*M. LE MAIRE : Nous avons fait la demande pour avoir des précisions sur les critères.*

*Mme CLISSON : Madame la Sous-préfète nous indique que ce fonds sera reconduit en 2017 et qu'il y aura des crédits complémentaires à hauteur de 200 millions au niveau national.*

*Mme BELY : Il est intéressant de savoir ce que nous pouvons demander ou pas. Le FEADER, par exemple, c'est 10 millions à l'échelle de l'ancienne Région Poitou-Charentes donc obtenir 2 millions était difficile.*

*Mme SECHERET : Nous avons calculé le montant actuel pour le stade et nous arrivons à 5 millions HT. Si nous comptons la déconstruction, les différentes études...*

*M. DEVAUD : C'est normal puisque nous avons voté 6 800 000 €.*

*Mme SECHERET : Je suis d'accord mais si nous faisons le calcul de tout ce qui est prévu nous sommes déjà à 5 millions HT.*

*Mme PROUST : Nous avons voté 6 millions avec 3 millions de subventions sur l'autorisation de programme. Nous ne les avons pas donc ce ne sera pas 6 millions où cela augmentera la part de la Ville.*

M. LE MAIRE : Oui.

\* Adopté par 24 voix pour et 7 abstentions.

O  
O O  
O

## AFFAIRES TECHNIQUES

### 12 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE

M. ROUVREAU : Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2015 (joint en annexe) sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

*La Communauté de communes est compétente pour la collecte déchets ménagers et assimilés. Les opérations concernées sont :*

- la collecte traditionnelle des ordures ménagères brutes et assimilées effectuée en porte à porte ou en points de regroupement,
- la collecte sélective des emballages ménagers,
- la collecte séparative en déchetteries,
- les opérations de tri et de valorisation des matériaux collectés séparément.

*La CCPG exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur :*

- l'ancienne Communauté de communes de Parthenay,
- l'ancienne Communauté de communes du Pays Thénezéen,
- la commune de Gourgé,
- les communes adhérentes de l'ancien Syndicat de Gestion des déchetteries de Gâtine.

*Ménigoute et Espace Gâtine sont gérés par le SMC basé à Sainte Eanne.*

*Sur la partie qui revient à la CCPG en gestion sur Parthenay et Thénezay, il y a 11 856 résidences principales et 569 résidences secondaires pour une population totale de 26 541 habitants. Les ordures ménagères sont calculées sur les habitations et non sur la population.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine assure la gestion de la déchetterie d'Amilloux et la collecte en porte à porte des déchets, de Lageon, de Saint-Germain-de-Longue-Chaume et de Viennay. Ces communes ont été conteneurisées en bacs individuels ordures ménagères et tri en juin 2015.*

*Le nouveau marché de collecte a été conclu avec le prestataire Brangeon pour 5 ans : 2015 – 2020.*

*La fréquence de collecte des ordures ménagères pour certaines communes a été modifiée :*

- en milieu urbain : une fois par semaine,
- en milieu rural : une fois par semaine du 15 juin au 15 septembre et tous les 15 jours du 15 septembre au 15 juin.

*Jusqu'en 2014, il existait 5 types de collectes, 9 types de facturations et 5 logiciels sur le territoire communautaire. Dans un souci d'harmonisation et une volonté de réduire les impayés, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été instaurée sur tout le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*La réalisation d'un diagnostic qualitatif et quantitatif sur la collecte du verre, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine s'est engagée sur un « plan verre » sur 5 ans afin d'améliorer les performances de collecte (30 kg/hab/an en 2014 ➡ 37 kg/hab/an en 2019).*

La Communauté de communes a missionné un bureau d'études afin d'étudier les évolutions envisageables sur les schémas d'organisation de la compétence « collecte et traitement des déchets » au sein de la CCPG. Trois scénarios d'organisation ont été étudiés :

- transfert total de la compétence « collecte et traitement des déchets » au SMC,
- transfert partiel de cette compétence pour une partie seulement du territoire,
- exercice de la compétence déchets par la CCPG sur l'ensemble de son territoire.

Les élus communautaires ont décidé de maintenir le statu quo d'aujourd'hui.

### Orientations 2016

Les principales orientations pour 2016 sont les suivantes :

- lancement d'une étude de mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes du réseau déchetteries de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- mise en place de la vidéosurveillance sur la déchetterie de Parthenay afin de sécuriser les agents et le site,
- puçage des bacs de collecte OM et tri mis à disposition des communes et des campings,
- mise en place de la facturation à la levée, à titre expérimental pour les mairies et les campings, dans le cadre de la redevance spéciale : tarif vert,
- élargissement de la carte CVQ aux déchetteries d'Amailloux, Thénezay et la Ferrière en Parthenay,
- lancement du plan verre (densification du parc),
- lancement d'un marché public pour la fourniture de totems de signalisation des points tri,
- mise en place de la filière ameublement en déchetteries.

### Collecte des emballages ménagers et des journaux magazines

Les emballages ménagers à recycler sont collectés en bacs roulants pour l'ensemble des communes, à l'exception du centre-ville de Parthenay où il y a toujours des sacs jaunes car les riverains ont des difficultés pour rentrer les poubelles chez eux.

### Déchetteries

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a repris la gestion de la déchetterie d'Amailloux et dispose ainsi de 4 déchetteries sur son territoire (Parthenay, Thénezay, La Ferrière et Amailloux).

Un règlement spécifique par déchetterie est annexé au règlement général de collecte des déchets ménagers. Il précise, pour chaque déchetterie, les modalités de fonctionnement, les matériaux autorisés et refusés ainsi que les conditions d'accès à la déchetterie.

### Le compostage individuel

Il est proposé aux particuliers 2 types de modèles de composteurs : 320 litres ou 800 litres, avec un « bio seau » pour transporter les déchets.

### Tonnages globaux

A ce jour, nous sommes à 514 kg/an/habitant de déchets ménagers (hors gravats).

### Coûts

Le coût général des ordures ménagères s'élève à 1 478 004,28 €, le coût par habitant 55,69 € et le coût à la tonne 275,54 €.

Le coût général de la collecte sélective s'élève à 258 384,85 €, le coût par habitant 9,74 € et le coût à la tonne 109,95 €.

Le coût général de fonctionnement des déchetteries s'élève à 377 145,35 €, le coût par habitant 14,21 € et le coût à la tonne 52,66 €.

### Sensibilisation

*Une sensibilisation est organisée avec l'aide du CPIE sur les différents festivals et écoles de la Communauté de communes pour l'incitation au tri.*

*Mme MAGNAVAL : Je trouve que ces rapports sont très bien écrits et que nous avons une vision vraiment globale de l'ensemble de la filière et de ce que nous en faisons. C'est vraiment très intéressant. En le lisant, j'ai repéré que 45 % des déchets des 4 déchetteries de la Communauté de communes étaient des déchets verts. Serait-il possible d'envisager que chaque personne amenant des déchets verts à une déchetterie récupère un sac de compost. Ce serait une façon de pousser les gens à trier et à amener en déchetterie et non à mettre dans les poubelles à ordures ménagères comme nous le constatons souvent.*

*M. ROUVREAU : Sur le rapport, il est indiqué que nous faisons une analyse sur l'ensemble des déchetteries. Aujourd'hui nous mettons les déchets verts dans des bennes, demain ce sera à l'aide de quais comme cela existe dans les grandes déchetteries. Il y a un système de recyclage, on emmène 2 bennes de déchets verts et on récupère une benne de broyage. Il y a peut-être des choses à étudier et le cabinet y travaille.*

*Mme MAGNAVAL : Dans le rapport du SMITED, il est indiqué qu'ils font du compostage à partir des déchets des poubelles vertes et ils le donnent à l'agriculture. Cela à l'air d'être un compost bien broyé et de bonne qualité.*

*M. ROUVREAU : Cela ne va pas directement dans la nature. C'est repris et mélangé pour faire du compost.*

*\* Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.*

o0o

### 13 - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS DES DEUX-SEVRES

*M. ROUVREAU : Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2015 (en annexe) du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.*

*Le Smited est un syndicat de coopération intercommunale qui rassemble 279 communes des Deux-Sèvres dans le cadre du traitement de la fraction résiduelle des déchets ménagers collectés par ses adhérents.*

*Le Smited est constitué de 3 syndicats intercommunaux, 4 communautés de communes et 1 agglomération sous convention d'entente :*

- le SICTOM de Loubeau (Melle),*
- le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et du Sud Gâtine (Mazières et Saint-Maixent),*
- le SICTOM de Coulonges-Champdeniers,*
- la Communauté de Communes du Pays Thouarsais,*
- la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine,*
- la Communauté de Communes Cœur de Poitou,*
- la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet.*

*Le Syndicat a pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés, les opérations de collecte étant assurées par les adhérents.*

*Les actions de traitement concernent :*

- les opérations de transfert des déchets en station de transfert,*
- les opérations de transport depuis les stations de transfert vers les lieux de traitement,*
- les opérations de séparation, préparation en usine de tri mécano biologique pour les ordures ménagères résiduelles (OMR),*
- les opérations de stockage des déchets ultimes en centre de stockage appelés ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux).*

*Les stations de transfert*

- le quai de transfert de Loubeau-Melle,
- le quai de transfert de Sainte-Eanne-Saint-Maixent,
- le quai de transfert de la Loge.

Usine de tri mécano biologique (TMB) de Champdeniers

*Unité industrielle de séparation, préparation, stabilisation et conditionnement des OMR c'est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral.*

*Sa capacité totale annuelle autorisée est de 60 000 tonnes/an. Elle aura reçu 49 325 tonnes de déchets en 2015.*

*Une partie de ces déchets part sur le stockage des déchets non dangereux à la Loge à Coulonge Thouarsais*

*A ce jour, le Smited est autonome en matière d'élimination des déchets car il n'envoie plus de déchets à la SITA à Amailloux.*

*L'usine est très intéressante à visiter, peut-être que Jacques DIEUMEGARD, qui en est le Président, pourrait organiser une visite pour les élus qui seraient intéressés. Je peux lui demander.*

*De 2002 à 2015, la quantité globale de déchets stockés en centre de stockage est passée de 80 900 tonnes à 36 000 tonnes sous l'action combinée de l'augmentation des performances de tri, de la moindre production de déchets aidée par une réduction de la consommation et du gaspillage et de la mise en service de l'usine de tri mécano biologique qui, à elle seule, permet d'éviter 25 131 tonnes de déchets en stockage en 2015. Rappelons que les collectes sélectives d'emballages permettent de détourner 15 000 tonnes de déchets dont 10 000 tonnes de verre.*

*Après 7 années de pleine exploitation de son Usine de Tri Mécano Biologique, le Smited consolide ses résultats de gestion durable des déchets ménagers en permettant à ses adhérents d'atteindre d'ores et déjà les objectifs 2020 du Grenelle de l'Environnement obligeant à la réduction de 30 % des quantités de déchets enfouis en référence à l'année 2010. Le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs de réduction quantitative pour 2020. Cette échéance est devancée grâce à la mise en service de la filière de préparation de combustibles de substitution depuis 2013. Cette filière fonctionne à 50 % de sa capacité en 2015 compte tenu de la moindre activité des cimenteries.*

*Tout ce qui sort en ballot de l'usine de Champdeniers est évacué à La Loge (à visiter également). Quand il y a une quantité suffisante, elle est brûlée et sert d'alimentation pour le fonctionnement de la cimenterie d'Airvault située à proximité.*

*L'évolution de la modernisation de la gestion des déchets dont les dispositions ont été renforcées par le Grenelle de l'Environnement conjuguée aux effets avérés de la « crise » sur la consommation des ménages ont eu pour conséquences :*

- la réduction perceptible de la production de déchets à hauteur de 2 % par an depuis ces 5 dernières années,
- une avancée en matière de réduction des quantités de déchets mis en décharge et une meilleure gestion des matières organiques,
- une réduction mesurée de l'émission de gaz à effet de serre,
- une atteinte des objectifs du Grenelle2 de l'environnement avant les échéances.

*Ainsi, par la mise en place de sa filière, le Smited a largement contribué à l'avancée d'une gestion propre de nos déchets ménagers pendant que les collectes sélectives montraient leurs limites. Grâce à cette avancée, les déchets ménagers des Deux Sèvres sont aujourd'hui recyclés et valorisés à plus de 60 %. La valorisation thermique, après préparation de combustibles de substitution aux matières fossiles, marque la seconde étape importante dans la valorisation dite de second niveau et ce depuis 2013. Fin 2015, au vu de l'émergence de nouvelles pistes de progrès qui, sans nul doute, contribueront encore à l'amélioration des performances de valorisation notamment énergétique.*

*Le traitement des déchets ménagers opéré par le Smited pèse pour 1/3 de la facture ordures ménagères globale payée par les ménages. La régulation des prix passera désormais par la restructuration stratégique des collectes et leur optimisation en alliant nécessité et efficacité. Le développement de nouvelles filières de valorisation, tant matière qu'énergétique, renforcera sans conteste la nouvelle dynamique que les collectivités*

*auront nécessité de trouver dans l'organisation nouvelle de la gestion des déchets dans les nouveaux découpages territoriaux. Entre autres, les meubles que nous envoyons aujourd'hui en tout venant, demain, seront traités et ne partiront plus au tri à Champdeniers.*

*En 2015, de nombreuses réunions politiques et techniques n'auront pas permis de trouver une dynamique solidaire départementale autour de la gestion des déchets. La CAN, en cette fin 2015, n'a toujours pas manifesté l'intention d'adhérer au Smitted.*

*En 2015, le Smitted a poursuivi des actions à la faveur de la réduction des besoins de stockage conformément à ses engagements initiaux. Passer de 81 000 tonnes de besoin de stockage en 2000 à moins de 40 000 tonnes en 2015 est la démonstration simple de l'efficacité des moyens mis en place depuis 2005. Programme de prévention, réduction massive par le Tri Mécano Biologique, meilleure gestion de la valorisation et ouverture de nouvelles filières, tels ont été les axes de travail de ces 10 dernières années qui ont porté leur fruit.*

*Contrairement aux espérances fondées fin 2014, l'année 2015 n'aura pas permis d'étendre le périmètre mutualiste du Smitted au territoire de la CAN. Ce choix, au vu des études faites par l'ensemble des adhérents du Smitted, des représentants et techniciens de la CAN, aurait été « gagnant- gagnant » :*

- baisse du coût mutualisé,
- apport de la performance de tri et évitement de stockage pour la CAN.

*L'ensemble des Deux-Sèvres aurait pu ainsi répondre dès 2017, aux exigences réglementaires d'évitement de stockage prévues aux échéances 2020 et 2025.*

*\* Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.*



## **URBANISME ET HABITAT**

### **14 - DENOMINATION DE LA PROMENADE AMIRAL PATOU – MODIFICATION**

M. LONGEARD : Par courrier en date du 16 mars 2016, le Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres a présenté le projet d'honorer, d'une manière particulière, une grande figure de la «France Libre», née à Parthenay, l'Amiral André Patou, compagnon de la Libération.

Après recherche de lieux, il a été proposé d'attribuer le nom d'une voie de la Ville de Parthenay ainsi que la pose d'une plaque qui rappellerait ses états de service et ses engagements dans la France Libre.

Le Conseil Municipal du 21 juillet 2016 a validé l'attribution du nom « Promenade Amiral PATOU » à la promenade située sur les berges du Thouet, entre la Tour Saint Jacques et la Place de la Nation.

Or, il s'avère que pour éviter une confusion avec la promenade Winston Churchill située plus en aval du Thouet, il semble préférable d'envisager la dénomination d'un autre espace du territoire communal.

Il est donc proposé d'attribuer le nom « Promenade Amiral PATOU » à l'espace vert situé en haut des remparts surplombant le boulevard de la Meilleraye.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération n° CM90-2016 du 21 juillet 2016,
- d'attribuer le nom de « Promenade Amiral PATOU » à l'espace vert situé en haut du rempart surplombant le boulevard de la Meilleraye,
- d'autoriser la pose d'une plaque hommage à l'emplacement de son ancienne habitation (actuellement, un espace vert situé boulevard de la Meilleraye).

*Ce changement a été vu avec le Conservatoire de la Résistance avec qui nous avons fait une visite des lieux.*

*Mme BELY : Ce sont eux qui ont fait cette demande suite au choix validé au Conseil Municipal de juillet ?*

*M. LONGEARD : Non, c'est notre demande pour éviter que sur les deux promenades, une ne prenne le pas sur l'autre. En mettant un peu de distance entre les 2 promenades, chacune d'elle aura sa propre identité.*

*M. BOIVIN : Pour prolonger les propos de M. LONGEARD, les citoyens se sont vraiment appropriés les espaces pique-nique sur la promenade Winston Churchill. La promenade Patou permet de découvrir un nouvel espace vert qui n'était pas forcément connu et mis en valeur. C'est une opportunité.*

*\* Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O

## **AFFAIRES PATRIOTIQUES**

### **15 - ASSOCIATION UNION PARTHENAISIENNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

*M. LONGEARD : L'association « Union Parthenaisienne » sollicite une subvention de 7 000 € afin de financer, en partie, la journée Armée Nation 2016, marquant également l'anniversaire de la Libération de Parthenay, et l'organisation d'un concert, à cette occasion.*

Au regard de l'intérêt public de cette manifestation visant à conserver un lien entre la défense et les citoyens, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'association « Union Parthenaisienne »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2016, chapitre 920-02043-6574.

*Mme BELY : Nous regrettons que cette subvention n'ait pas été anticipée car la journée armée-nation est organisée depuis 2004, c'est un évènement qui est connu et programmé chaque année. Je crois savoir que lorsque nous organisons des concerts chaque année, il convient de les régler avant la date du concert. Cela peut mettre en danger l'association car il faut qu'elle ait les moyens de payer une telle somme. Ne pourrait-on pas anticiper et faire en sorte que cette subvention soit accordée avant le mois de septembre ?*

*M. LONGEARD : Les 7 000 € correspondent au coût de l'orchestre. Il était prévu, au départ, que nous traitions directement avec lui. Pour des raisons techniques et de temps, il n'a pas été possible de le faire, c'est pourquoi cette demande de subvention intervient.*

*Mme BELY : Pour des raisons de temps ? J'aimerais avoir des précisions car c'est préparé d'une année sur l'autre.*

*M. LONGEARD : Oui, mais nous devons traiter directement avec l'orchestre, en accord avec l'Union Parthenaisienne. Pour que l'orchestre puisse venir sur Parthenay, il devait être organisée une tournée afin de rentabiliser la venue de cette formation sur le territoire. C'est ce qui a pris du temps, c'est pour cela que nous sommes passés par une subvention à l'association Union Parthenaisienne. Ce n'était pas prévu comme cela nous devons payer directement l'orchestre. Cette somme était prévue au budget patriotique.*

*Mme BELY : Ce n'était pas budgété sous cette forme-là. J'espère que cela n'a pas mis l'association en difficulté.*

*\* Adopté à l'unanimité.*

O  
O O  
O



## AFFAIRES SOCIALES

### 16 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Mme LARGEAU : Le Fonds de Solidarité pour le Logement est financé par le Département avec les apports des collectivités, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des bailleurs publics auxquels peuvent s'associer les distributeurs d'eau et d'énergie ainsi que les opérateurs de services téléphoniques. Ce fonds a été créé dans chaque département pour accorder des aides financières aux personnes ou familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) par le versement au Conseil Départemental des Deux-Sèvres d'une participation d'un montant de 3 850 € (3 850 € en 2015),
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 925 520 65733,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de participation financière au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

*Mme PROUST : Comment est défini ce montant ?*

*Mme LARGEAU : Je crois que c'est au prorata du nombre d'habitants.*

*M. LE MAIRE : Mme LARGEAU ne prendra pas part au vote.*

*\* Adopté à l'unanimité.*

o0o

### 17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE

Mme LARGEAU : L'association « Secours Populaire » qui occupe, à titre gratuit, les locaux situés 40, boulevard Edgard Quinet, appartenant à la Ville, va déménager le 1<sup>er</sup> octobre prochain dans des bâtiments privés.

Pour faire face aux nouvelles dépenses qu'entraînent ce déménagement et pour mener à bien ses actions, l'association sollicite un soutien financier de la collectivité à hauteur de 1 800 € pour l'année 2016 et un engagement financier prévisionnel de la collectivité pour les années 2017, 2018 et 2019. En contrepartie, l'association s'engage à présenter chaque année son budget prévisionnel et son programme d'actions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention de 1 800 € à l'association « Secours Populaire » pour l'exercice 2016,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2016 chapitre 925-520-6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectif avec l'association « Secours Populaire » pour une durée de 4 ans.

*Ces 1 800 € correspondent à une aide au loyer pour les 3 derniers mois de l'année 2016. Ils prendront à leur charge une partie du loyer.*

*Mme PROUST : Qu'allons-nous faire de ces grands locaux ? Nous allons les vendre ?*

*M. LE MAIRE : Non, ils sont à démolir. Nous signerons le bail au mois d'octobre.*

*Mme PROUST : Où vont-ils ?*

Mme LARGEAU : Dans les locaux rue Louis Braille où était installé LEXIT. Ce sont des locaux appropriés à leur action.

M. BEAUCHAMP : C'est un bâtiment qui est à vendre.

M. LE MAIRE : Oui, mais nous allons garantir le Secours Populaire qui y sera installé. Nous ne l'avons pas fait plus tôt car nous attendions de délibérer, de trouver un accord avec le propriétaire et le Secours Populaire.

M. BEAUCHAMP : Donc, la commune va le louer.

M. LE MAIRE : Non, c'est le Secours Populaire.

O  
O O  
O

## INFORMATIONS

### Téléthon

Mme LARGEAU : Avec Laurence VERDON, nous sommes allées à Paris samedi au pavillon Baltard car Parthenay fait partie des 100 villes retenues par les organisateurs nationaux du Téléthon. Nous avons ramené le panneau qui pourra être installé à l'une des entrées de Parthenay. Le numéro pour faire des dons est le 3637. Nous aurons une réunion de calage le 28 avec les organisateurs du Téléthon qui œuvrent déjà sur les autres communes. Toutes les communes alentour qui participent déjà au Téléthon vont nous aider à organiser une manifestation à Parthenay car il faut lancer un défi. Je pense que nous ferons une conférence de presse début octobre.

### La Parthenaisienne

M. LE MAIRE : Cette manifestation a lieu le 2 octobre 2016 et tous les élus sont invités à y participer aux côtés des agents qui sont déjà mobilisés.

### Collecte de miel

M. BOIVIN : Le mardi 27 septembre une collecte de miel est organisée au rucher communal des Loges avec la participation d'enfants. Ce sera à partir de 14h pour ceux qui souhaitent venir.

-----

M. LE MAIRE : Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 26 septembre 2016 au 10 octobre 2016.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;